

MeilleureSCPI.com**Extrait d'identification de la SCPI**

à jour au 8 septembre 2026

IDENTITÉ DE LA SCPI

Dénomination	SCPI URBAN VITALIM 3
Type	SCPI fiscale
Catégorie principale	Pinel
Catégories secondaires	N/C
Date de création	25/04/2019
SIREN	850 319 393
SIRET (siège)	850 319 393 00011
Visa AMF	n° 19-07 du 26/04/2019
Société de gestion	Urban Premium
Type de capital	fixe

CAPITAL ET PATRIMOINE

Capitalisation	N/C
Nombre de parts	N/C
Nombre d'associés	N/C
Valeur de réalisation par part	400,38 €
Valeur de reconstitution par part	N/C
Nombre d'actifs immobiliers	0
Surface du patrimoine	N/C
Taux d'occupation financier	N/C
Ratio d'endettement	N/C

SOUSCRIPTION, DISTRIBUTION ET ACCESSIBILITÉ

Minimum de souscription	10 parts	Fréquence des dividendes	Trimestriel
Durée de placement conseillée	16	Indicateur de risque (DIC)	3
Souscription en ligne	N/C	Souscription à crédit	N/C
Versements programmés	N/C	Démembrement	Non
Éligibilité en assurance vie	Non	Prix de souscription	500,00 €

FRAIS ET COMMISSIONS

Frais de souscription HT	N/C	Frais de souscription TTC	12,00 %
Frais de gestion HT annuels	N/C	Frais de gestion TTC annuels	12,00 %
Commission d'acquisition HT	N/C	Commission de suivi des travaux HT	N/C
Arbitrage — plus-value HT	N/C	Arbitrage — volume HT	N/C
Arbitrage — moins-value TTC	N/C	Commission de retrait	N/C
Cession de parts TTC — avec intervention	N/C	Cession de parts TTC — sans intervention	N/C
Transmission à titre gratuit TTC	N/C		

PERFORMANCE ET DISTRIBUTION

Taux de distribution	N/C	TRI 10 ans	N/C
TRI 5 ans	N/C	TRI 15 ans	N/C
Taux d'occupation immobilier	N/C	Nombre de locataires	N/C
Taux de recouvrement	N/C	TRI cible	N/C

INTERVENANTS ET LABELS

Société de gestion	Urban Premium
Dépositaire	N/C
Commissaire aux comptes	N/C
Label ISR immobilier	N/C
Classification SFDR	N/C
Prise en compte des incidences négatives (PAI)	N/C

STRATÉGIE DE GESTION

La SCPI URBAN VITALIM N°3 a pour stratégie la composition d'un patrimoine immobilier résidentiel en centre-ville dans les communes éligibles au dispositif « PINEL ». Ainsi la SCPI URBAN VITALIM N°3 mène une politique d'investissement active visant à acquérir un patrimoine immobilier locatif en centre-ville constitué :

- d'immeubles anciens à réhabiliter pendant, après travaux, aux normes réglementaires de densité et de performance énergétique
- d'immeubles de bureaux à transformer en logements
- d'immeubles composés de logements qui font ou qui ont fait l'objet de travaux d'amélioration représentant au moins 25 % du coût total de l'opération (Dispositif PINEL – DENORMANDIE) ; ainsi que des immeubles neufs ou en VEFA

SOURCES

Identité, capital et gouvernance : documentation de la société de gestion et registre national des entreprises — visa et agréments : Autorité des marchés financiers — chiffres de collecte, d'occupation et de patrimoine : dernier bulletin trimestriel publié — frais et conditions de souscription : note d'information et document d'informations clés. Fiche produit :

<https://www.meilleurescpi.com/scpi/scpi-fiscales/f13017-scpi-urban-vitalim-3/>

Avertissement. La SCPI est un placement de long terme, à horizon minimum recommandé de huit ans. Le capital investi et les revenus ne sont pas garantis, la valeur de la part et les distributions pouvant varier à la hausse comme à la baisse. La liquidité des parts n'est pas garantie et les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant toute souscription, prendre connaissance de la note d'information, des statuts, du document d'informations clés et du dernier rapport annuel.

meilleurescpi.com